

COMITE DE DEFENSE DE LA LIGNE FERROVIAIRE SAINT HILAIRE DE CHALEONS / PAIMBOEUF

UNION LOCALE CGT DE PAIMBOEUF

Communauté de Communes Sud Estuaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,
Et membres du Bureau Communautaire,

Paimboeuf, le 26 mars 2019

Objet : **Avenir de la ligne ferroviaire Saint Hilaire de Chaléons / Paimboeuf**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents et membres du Bureau Communautaire,

Nous avons appris, comme l'ensemble de la population du Pays de Retz concernée, l'existence d'un projet visant à transformer la voie ferrée entre Saint Hilaire de Chaléons et Paimboeuf en voie cyclable.

Pour tous ceux, dont nous sommes, qui demandent depuis des années la réouverture de cette ligne aux trafics ferroviaires, tant voyageurs que marchandises, ce n'est pas acceptable.

Ce projet, s'il se réalisait, signerait l'arrêt de mort du ferroviaire dans la partie sud estuaire du Pays de Retz.

En effet, qui peut croire sérieusement qu'une fois la voie défermée, le Conseil Régional des Pays de la Loire, autorité organisatrice des transports régionaux, ferait demain de la réouverture de cette ligne une priorité ?

Il ne faut pas se leurrer : il n'y aura pas de retour en arrière.

Nous sommes surpris, d'ailleurs, qu'un tel projet ait pu voir le jour sur notre territoire.

En 2004, les élus de 42 communes sur 45 du Pays de Retz adoptaient un vœu demandant la réouverture de cette ligne.

Le Conseil Général de Loire Atlantique, sur proposition de deux conseiller ère-s générales –aux, adoptait à l'unanimité le même vœu.

Comment ce qui était envisageable hier est-il devenu impossible aujourd'hui ?

Que s'est-il passé pour que quinze ans plus tard des élus décident de condamner définitivement l'usage ferroviaire de cette voie ?

D'autant que le Grenelle de l'environnement et l'Accord de Paris sur le climat ont depuis mis au premier plan les questions liées au changement climatique et à la préservation de l'environnement.

Il est acté que le transport ferroviaire est une réponse adaptée à la réduction des gaz à effet de serre, ce qui devrait se traduire par des politiques publiques volontaristes organisant le report modal de la route vers le rail.

Faut-il rappeler que le secteur des transports est responsable d'un tiers des émissions nationales de CO2 (35 %) quand le transport par rail contribue pour moins de 4 % de cette part ?

Il y a donc urgence climatique.

Il y a également une urgence sociale et citoyenne. Les besoins de transports, la cohésion du territoire ainsi que le principe républicain d'égalité de traitement nécessitent de créer les conditions d'une alternative au tout routier.

Que ce soient les études d'opinion ou le mouvement de contestation en cours dans notre pays, tout démontre que les personnes vivant à l'écart des grands centres urbains exigent d'avoir d'autres choix que la voiture pour leurs déplacements de la vie quotidienne, l'augmentation des cours du pétrole ayant des conséquences directes sur leur pouvoir d'achat et sur leur capacité à se déplacer.

La population résidant dans le sud estuaire a la chance de posséder une infrastructure ferroviaire, cela dans une période où sont redéfinis nos modes de déplacement. C'est à prendre en compte.

Avant de prendre une décision qui s'avérerait contraire aux intérêts durables des habitants, contraire à l'égalité républicaine entre citoyens, nous pensons que les atouts sociaux, économiques et écologiques de cette ligne ferroviaire méritent d'être débattus.

Nous restons disponibles pour tout échange que vous jugeriez utile.

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents et membres du Bureau Communautaire, nos très respectueuses salutations.

Pour le Comité de Défense,

Jean Gasnier

Pour l'Union Locale CGT,

Yves Weber

Contacts :

Jean Gasnier : 06 86 94 15 45

Union Locale CGT de Paimboeuf : 2, rue Pronzat 44560 Paimboeuf